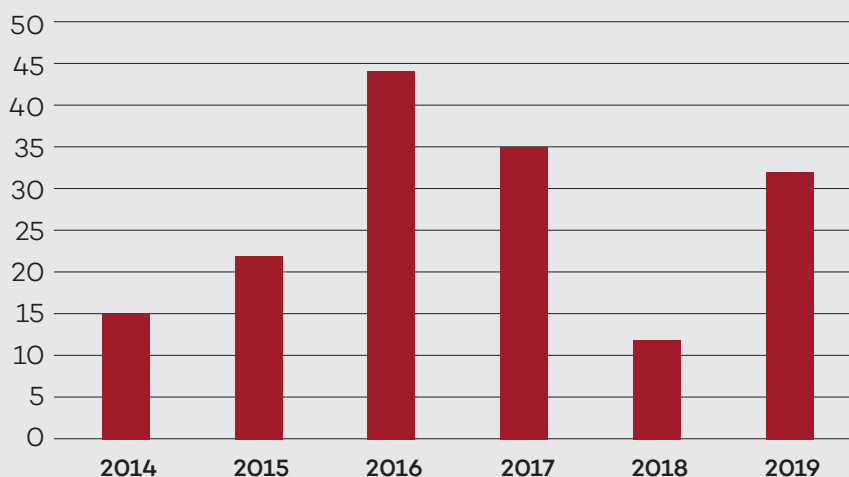


SITUATION DE LA PEINE DE MORT EN ÉGYPTÉ*



CONTEXTE ALARMANT : QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

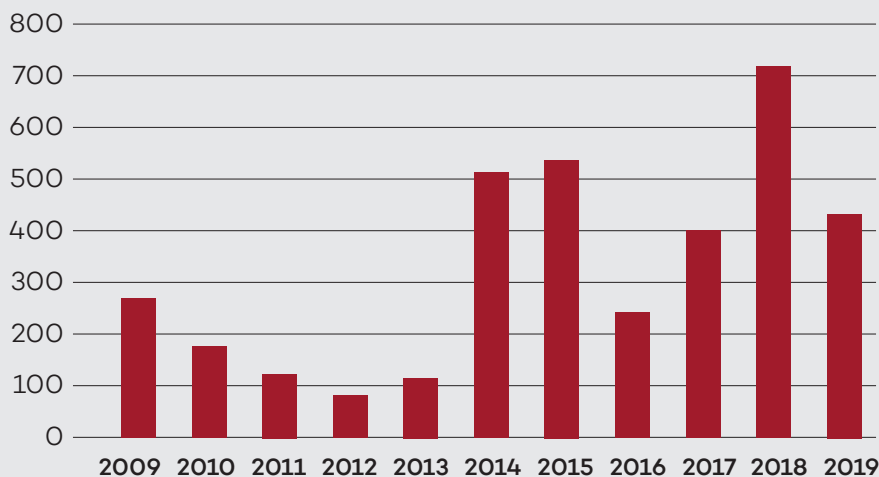
La reprise des exécutions collectives en Égypte au début de l'année 2021 est alarmante. En quatre jours, 16 condamnés à mort pour des faits de droit commun ont été exécutés. Le 27 février, cinq condamnés à la peine capitale, dont trois femmes, ont été exécutés à Ismaïlia. Ces exécutions ont été suivies par la pendaison de onze condamnés à mort à la prison de Borg el-Arab le 2 mars. L'année 2020 a été marquée par des exécutions de masse extrêmement préoccupantes. Pour les seuls mois d'octobre et de novembre 2020, l'Égypte a procédé à plus de 60 exécutions, selon l'index de Reprivee. Ainsi, **plus de 100 prisonniers ont été exécutés en 2020** selon Amnesty International alors que la moyenne se situait autour d'une trentaine les années précédentes. La situation est d'autant plus préoccupante que les condamnations à la peine capitale sont prononcées à la suite de **procès collectifs** dans un contexte de **violations des droits de l'homme** généralisé. L'Égypte applique massivement la peine de mort : c'est un État rétentionniste qui figure **parmi les 5 pays qui exécutaient le plus en 2019**. Les dernières exécutions ont eu lieu en mars 2021.



Évolution du nombre d'exécutions depuis 2014

Source: Rapports annuels sur la peine de mort, Amnesty International

Le nombre de condamnations à la peine capitale en Égypte est extrêmement préoccupant : plus de 717 personnes ont été condamnées à mort en 2018. **Ces chiffres sont une estimation basse car les autorités ne communiquent pas de données sur l'application de la peine de mort. En 2019, plus de 435 personnes ont été condamnées à mort.**



Évolution du nombre de condamnations à mort sur les dix dernières années

Source: Rapports annuels sur la peine de mort, Amnesty International

* Dernière actualisation: 04/03/2021



20 ANS DE LUTTE

ECPM: 62 bis, avenue Parmentier - 75011 Paris - France
Tél.: +33 1 57 63 03 57 - Fax: +33 1 80 87 70 46 - Email: ecpm@ecpm.org

LE CADRE JURIDIQUE INTERNATIONAL : LA POSITION DE L'ÉGYPTE

Dans le tableau suivant, les principaux textes internationaux visant l'abolition de la peine de mort.

TEXTE	DATE DE RATIFICATION OU D'ADHÉSION
Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, 1966	14 janvier 1982
Second Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (relatif à l'abolition de la peine de mort), 1989	x
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 1984	25 juin 1986
Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 2002	x
Convention Internationale relative aux droits de l'enfant, 1989	6 juillet 1990
Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples	20 mars 1984
Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant	9 mai 2001

Lors du vote à la Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies appelant à un moratoire universel sur l'application de la peine de mort, **l'Égypte a systématiquement voté contre.**

2007	2008	2010	2012	2014	2016	2018	2020
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Par ailleurs, l'Égypte est le seul État de l'Organisation de la coopération islamique à avoir formulé des recommandations en faveur de l'application de la peine de mort. Lors de l'Examen périodique universel (EPU) du Vietnam et de l'Afghanistan en janvier 2014, l'Égypte a appelé ces pays à « continuer d'exercer leur droit souverain d'appliquer la peine de mort comme outil de justice pénale en respectant les garanties voulues, qui sont inscrites dans le droit international des droits de l'homme ». D'autres recommandations similaires avaient été faites à la Malaisie, à la Chine et au Bangladesh en 2013.

En octobre 2014, lors de son EPU, l'Égypte a accepté deux recommandations relatives à la question de la peine de mort :

- Abolir la peine de mort pour les moins de 18 ans (Paraguay)
- Prendre des mesures afin de garantir le respect des formes régulières et l'équité des procès, en particulier dans toute procédure judiciaire susceptible d'aboutir à une condamnation à mort (Mexique).

CHAMP D'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT

Le Code pénal égyptien prévoit la peine de mort pour les crimes et délits suivants : atteinte à la sûreté extérieure et intérieure de l'État, meurtre avec préméditation, crimes et délits relevant de la législation anti-terroriste, infractions à la législation sur les stupéfiants et crimes et délits portant sur la détention d'armes. L'espionnage, le détournement aérien et les faux témoignages ayant entraîné des condamnations à mort sont aussi passibles de la peine capitale.

CONDITIONS DE DÉTENTION DES DÉTENUS CONDAMNÉS À MORT EN ÉGYPTE

Les données sur les conditions de détention dans les couloirs de la mort sont très limitées. Toutefois, dans le contexte de crise actuel, Amnesty international rapporte des conditions de détention cruelles et inhumaines. Cette détérioration est due aux représailles suite à un problème de sécurité survenu le 23 septembre 2020 à la prison d'al Aqrab qui a provoqué la mort de quatre condamnés à mort et quatre membres des forces de sécurité. La quantité de nourriture distribuée aux détenus a été réduite et l'électricité a été coupée.

NOTE DE SYNTHÈSE : DES EXÉCUTIONS DE MASSE ALARMANTES

Les exécutions de masse qui se déroulent actuellement en Égypte doivent alerter sur l'ampleur des atteintes aux droits de l'homme dans le pays. Face à l'accélération des exécutions, plusieurs ONG dont Amnesty International et Human Rights Watch ont dénoncé une folie meurtrière d'autant plus terrifiante en l'absence totale d'indépendance judiciaire.

DES CONDAMNATIONS À MORT ET DES EXÉCUTIONS QUI S'INSCRIVENT DANS UN CONTEXTE DE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME AVÉRÉ

Les violations des droits de l'homme ne sont pas récentes; selon le directeur général de l'Institut du Caire pour l'étude des droits de l'homme, la situation se détériore depuis le coup d'État militaire de juillet 2013.

A. Des défaillances systématiques du droit à un procès équitable

L'enquête confidentielle conduite pendant 4 ans par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) avait permis de conclure le 23 juin 2017 à un usage systématique de la torture en Égypte. Selon le rapport publié en 2019 par Reprieve et le Daftar Ahwal Data Research Center, 11 enfants de moins de 18 ans ont été condamnés à mort entre 2013 et 2018. Au cours de la même période, 2443 personnes ont été condamnées à la peine capitale dont plus de la moitié après un procès collectif. Des condamnations à mort sont prononcées dans le cadre de procès qui ne durent pas plus de 30 minutes.

B. Un usage systématique de la torture

Suite aux exécutions de février 2019, l'ONU avait déjà appelé l'Égypte à mettre un terme à toutes les exécutions. Les 15 personnes exécutées avaient toutes déclaré avoir été torturées, kidnappées ou détenues en secret pendant de longues périodes.

C. Un usage politique de la peine de mort

Plusieurs enquêtes montrent que les autorités égyptiennes se sont servies du prétexte de lutte contre le terrorisme et des lois de l'état d'urgence pour réprimer la dissidence pacifique. En septembre 2020, six membres de la confrérie des Frères musulmans ont été condamnés à mort. La confrérie avait été interdite et classé « organisation terroriste » après la destitution par l'armée, du président Frère musulman Mohamed Morsi en 2013. De plus, parmi les 60 prisonniers exécutés en octobre et novembre, plus de 15 ont été condamnés dans le cadre d'affaires liées à des violences politiques au lendemain de la dispersion meurtrière du sit-in de Rabaa en août 2013 par les autorités. Par ailleurs, un récent rapport d'Amnesty International publié en janvier 2021 fait état de privations de soins médicaux, en particulier contre les dissidents, qui auraient contribué aux décès de plusieurs prisonniers parmi les 49 morts en détention en 2020.

UNE ACCÉLÉRATION DES EXÉCUTIONS DEPUIS OCTOBRE 2020 QUI RÉVÈLE L'AMPLEUR DE LA CRISE DES DROITS DE L'HOMME

Les exécutions d'octobre et novembre 2020 font suite aux violences qui ont eu lieu dans la prison de sécurité maximale n° 1 de Tora le 23 septembre 2020. Elles ont provoqué la mort de quatre prisonniers condamnés à mort et quatre membres des forces de sécurité.

A. Une multiplication récente des arrestations des défenseurs des droits de l'homme

En novembre, des membres de l'Initiative égyptienne pour les droits de la personne (EIPR) ont été arrêtés par les autorités. Cette organisation de défense des droits de l'homme travaille notamment sur la peine de mort. Ce travail est crucial car les autorités ne révèlent aucune donnée sur les exécutions et le bilan est très probablement sous-estimé. Le 3 décembre 2020, plus de 500 personnalités ont appelé le Président Macron à réclamer leur libération au président Abdel Fattah al-Sissi lors de sa venue à Paris. Dix-sept ONG ont appelé le Président à conditionner le soutien français à l'Égypte au respect des droits de l'homme.

B. Des condamnations de ceux travaillant sur la question de la peine de mort dans un contexte de répression dramatique

Mohamed El Baker, avocat et défenseur des droits de l'homme, qui travaillait auprès de nombreux condamnés à mort a été arrêté en septembre 2019 alors qu'il exerçait sa fonction d'avocat. Le 25 août 2020, Bahey Eddine Hassan, éminent défenseur des droits de l'homme égyptien et directeur de l'Institut du Caire pour les études sur les droits de l'homme (CIHRS) était condamné par contumace à une peine de quinze ans de prison par une cour spécialisée dans les affaires de terrorisme.

SOURCES

NATIONS UNIES

- Rapport du Groupe de travail sur l'examen périodique universel, Égypte, <https://undocs.org/fr/A/HRC/43/16>
- Statut de soumission des rapports de l'Égypte aux organes des traités des Nations unies: https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Countries.aspx?CountryCode=EGY&Lang=FR
- « Égypte: des experts de l'ONU condamnent l'exécution de neuf hommes après des "aveux obtenus sous la torture » ONU info, 25 février 2019.
- « Condamnations à mort en Égypte: Michelle Bachelet dénonce "une grave erreur judiciaire" », ONU info, 9 septembre 2018.

ONG

- Azer Sherif « France: Macron to receive al-Sisi on heels of repression », Reprise, December 2, 2020.
- The Egypt death penalty index – site consulté le 3 décembre 2020.
- « Égypte. La hausse alarmante des exécutions révèle la gravité de la crise des droits humains », Amnesty International, 2 décembre 2020.
- « Egypt: 49 executions in 10 days – mass executions follow suspicious prison killings », Human Rights Watch, October 22, 2020.
- Rapports annuels sur la peine de mort dans le monde d'Amnesty internationale de 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019.
- Georges Nael, « Les processus d'abolition de la peine de mort dans les États membres de l'organisation de la coopération islamique », Ensemble contre la peine de mort, 2020, 117 pages.
- « Égypte. Mauvais traitements et privations de soins médicaux mettent la vie de détenues en danger », Amnesty International, 25 janvier 2021.
- « "What do I care if you die?" – Negligence and denial of health care in Egyptian prisons », Amnesty International, janvier 2021.

PRESSE

- « Egypt executes 57 in two months in 'horrifying execution spree' », Middle east monitor, December 2, 2020.
- Masseguin Léa, « Égypte: les organisations de défense des droits humains dénoncent neuf mises à mort », Le Monde, 22 février 2019.
- Chémali Alain, « Égypte: condamnations à mort et exécutions, piliers de la gouvernance d'al-Sissi », Franceinfo: Afrique, 24 janvier 2014.
- « La France ne peut rester silencieuse face à l'escalade répressive du gouvernement égyptien », Le Monde, 3 décembre 2020.
- « Égypte: « Frénésie d'exécutions » avec la mise à mort de nombreux détenus », Franceinfo: Afrique, 2 mars 2021.

SITES

- Death penalty database – site consulté le 3 décembre 2020.
- Carte interactive sur la peine de mort, Ensemble contre la peine de mort – site consulté le 3 décembre 2020.

